

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Département Santé-Environnement
Affaire suivie par : Olivier ROUGERIE et Marc LAVOIX
Tél. : 05 46 68 49 52
Mèl. : ars-dd17-sante-environnement@ars.sante.fr

La Rochelle, le 2 janvier 2025

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur Général
Syndicat EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517

17119 SAINTES CEDEX

Objet : Usine de production d'eau potable de Diconche à Saintes – Renforcement du recyclage des eaux de lavage

Monsieur le Directeur Général,

La société AGUR m'a sollicité pour mettre en place le recyclage des eaux de lavage des préfiltres et des filtres à sable ainsi que des eaux de rétro lavage des skids UF de la file 1 de l'usine de Diconche. Ce dispositif viendra compléter le recyclage existant des eaux de lavage de l'ultrafiltration de la file 2 avec un retour vers les filtres à sable.

Ce projet vise à économiser jusqu'à 198 000 m³/an d'eaux actuellement rejetées (168 000 m³ pour les eaux de lavage provenant du décanteur/clarificateur et 30 000 m³ de récupération des eaux issues des analyseurs en ligne). En première approche, la réduction porterait sur environ 40 % des volumes rejetés actuellement. Elle améliorerait le rendement de production de l'usine conduisant à des économies d'énergie et de réactifs et permettrait de diminuer les prélèvements à la source de Lucérat.

Le principe consiste à renvoyer à l'entrée des filtres à sable l'ensemble des eaux de surverse du décanteur/clarificateur qui reçoit les eaux de lavage. Les eaux des analyseurs en ligne sont renvoyées, quant à elles, directement en tête de la file 2, à l'amont de la décarbonatation. Ces opérations nécessitent des aménagements hydrauliques entre les ouvrages.

L'examen de cette demande de recyclage des eaux de lavage s'est appuyé sur l'avis et le rapport d'expertise de l'Anses de juin 2017 relatifs aux risques sanitaires associés au recyclage d'effluents de lavage dans les filières de traitement d'eau destinée à la consommation humaine et modalités de gestion à mettre en œuvre.

La filière de recyclage proposée répond aux dispositions décrites par l'Anses. Néanmoins, le point critique portait sur le respect de la valeur de la turbidité fixée à 2 NFU en sortie de décanteur/clarificateur pour garantir une bonne maîtrise des risques associés au recyclage des eaux de surverse (danger principal lié à la présence de parasites *Cryptosporidium* / *Giardia*).

A l'issue de nombreux échanges avec AGUR, il s'avère que les aménagements réalisés et les mesures de gestion proposées m'amènent à autoriser la mise en service de ce dispositif de recyclage complémentaire, dans les conditions suivantes :

Le pilotage du recyclage se fera sur le seuil de turbidité à 2 NFU :

- Le point de contrôle de la turbidité est situé en sortie du décanteur/clarificateur sur les eaux de la filière de recyclage ;
- La turbidité est mesurée en continu. Une procédure opérationnelle est mise en place pour gérer les dépassements du seuil de 2 NFU, avec un asservissement automatique permettant l'arrêt de la pompe de recyclage et le rejet des eaux en Charente ;
- J'ai bien noté que pour mieux maîtriser les pics de turbidité sur les eaux de recyclage et de les limiter au maximum, il est envisagé d'agrandir le stockage de la bêche eaux sales, ce qui permettrait de réduire la vitesse ascensionnelle dans le décanteur/clarificateur.

Plan de surveillance :

Le suivi des parasites (Cryptosporidium / Giardia) existant est maintenu, à la même fréquence trimestrielle et sur les mêmes points de mesure :

- Eaux brutes Lucérat
- Eaux ultrafiltrées utilisées
- Eaux traitées File 1
- Eaux traitées File 2

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de la mise en service de ce nouveau recyclage des eaux de lavage et vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
La responsable du pôle bi-départemental
Santé environnement des DEUX-SEVRES et de la CHARENTE-MARITIME,

Véronique VANSIELEGHEM

Copie pour information :

AGUR
128, avenue Gambetta
17100 SAINTES